

BUDGET
PAR UNITÉS
D'AFFAIRES

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Ville de Montréal, en vertu de certaines dispositions législatives contenues dans la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* – projet de loi 170 adopté en décembre 2000 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002 – possède une structure organisationnelle constituée, à la base, d'arrondissements. Ceux-ci détiennent certains pouvoirs et reçoivent une enveloppe budgétaire qui leur est propre.

La Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal et le Chantier sur la réorganisation municipale

La nouvelle Ville de Montréal a vu le jour le 1^{er} janvier 2002, et le Comité de transition de Montréal en a élaboré la première structure organisationnelle. Par la suite, le Chantier sur la réorganisation municipale, issu de plusieurs consultations, a instauré un nouveau modèle de gouvernance et a établi une nouvelle structure organisationnelle qui a permis, entre autres, d'accroître l'autonomie des arrondissements. L'adoption du projet de loi 33, qui devient alors la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal*, est venue préciser, par la suite, davantage le partage des compétences entre les arrondissements et les services centraux.

La Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités

Cette loi a permis à 15 anciennes municipalités d'enclencher un processus de démembrement, à la suite des résultats des référendums qui ont été tenus sur la reconstitution des anciennes municipalités.

Un comité de transition a été mis en place par le gouvernement du Québec pour faciliter la reconstitution de ces municipalités. Depuis le 1^{er} janvier 2006, toutes les municipalités de l'île de Montréal, soit Montréal et les 15 villes reconstituées, sont liées par un conseil d'agglomération.

Les arrondissements

Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal fournissent des services de proximité dans divers domaines, notamment l'hygiène du milieu, l'entretien et la réfection de la voirie municipale, la distribution en eau potable, les activités sportives et culturelles, les parcs locaux, le développement social et l'aménagement urbain. Les arrondissements relèvent de leur conseil d'arrondissement qui est formé de cinq à sept membres, incluant le maire d'arrondissement.

Parmi les responsabilités que les arrondissements assument, les services de proximité leurs sont dévolus par le conseil municipal. Les services d'agglomération qu'ils fournissent leurs sont subdélégués par la Ville de Montréal qui les a elle-même reçus, par voie de délégation, du conseil d'agglomération.

Les services centraux

Ils offrent des services directs à la population, des services de soutien et des services à vocation municipale relevant directement du conseil municipal, du conseil d'agglomération ou du comité

exécutif. L'organisation administrative, qui relève du comité exécutif, compte 10 unités d'affaires.

La structure des services centraux

- La **Direction générale** est responsable de l'administration des affaires de la Ville et des relations internationales.
- Le **Service des affaires corporatives** est responsable du greffe, du soutien au processus décisionnel et du soutien aux élus, du contentieux, des affaires pénales et criminelles, de l'évaluation foncière, des approvisionnements, du matériel roulant, des ateliers municipaux, des technologies de l'information, du soutien opérationnel ainsi que du Secrétariat aux projets corporatifs et aux relations institutionnelles.
- Le **Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle** est responsable du développement social, du développement culturel, de la diversité ethnoculturelle, de la gestion du parc du Mont-Royal, des parcs-nature, des espaces verts, des sports, des loisirs et des Muséums nature de Montréal.
- Le **Service des finances** est responsable du plan d'affaires, du budget, de la comptabilité, de la fiscalité, de la taxation, de la perception des revenus, des placements, du financement, de la paie et de la gestion des régimes de retraite.
- Le **Service des infrastructures, transport et environnement** est responsable du transport, de la voirie, de la circulation, de l'environnement et du développement durable, de la gestion des eaux, des conduits souterrains de distribution de l'énergie électrique et des liaisons par télécommunication.
- Le **Service du capital humain** est responsable de la gestion du capital humain.
- Le **Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine** est responsable du développement économique, de l'urbanisme, de l'habitation et de la gestion de l'actif immobilier et du parc immobilier utilisé à des fins institutionnelles.
- Le **Service de police** est responsable de la gendarmerie, des enquêtes, des affaires internes, du taxi, du remorquage, des communications d'urgence 9-1-1, de la sécurité dans le métro et de l'application de la réglementation en matière de stationnement.
- Le **Service de la sécurité incendie de Montréal** est responsable de la sécurité civile, de l'organisation des secours, de la prévention, des interventions, du soutien et de l'expertise technique en matière de sécurité incendie ainsi que du service des premiers répondants.
- Le **Service des communications et des relations avec les citoyens** est responsable des communications.

À cette structure s'ajoutent le **Bureau du vérificateur général**, la **Commission des services électriques** et la **Commission de la fonction publique**, des unités d'affaires qui ne relèvent pas directement du comité exécutif.

LE PARTAGE DES COMPÉTENCES

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la Ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement. Voici le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*.

Tableau 4

Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisme - adoption de tous les règlements relatifs à son territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisme - élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conversion d'un immeuble en propriété divise - dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation de logements disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitation - élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention en sécurité incendie et sécurité civile - participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention en sécurité incendie et sécurité civile - élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voirie locale et matières résiduelles - entretien du réseau local, contrôle de la circulation et du stationnement; compétence en ce qui a trait à l'enlèvement des matières résiduelles, incluant les matières recyclables. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement, voirie et réseaux - élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique local, communautaire, culturel et social - soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique, communautaire, culturel et social - élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social..
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture, loisirs et parcs - responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture, loisirs et parcs - élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

LE BUDGET SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le budget global de 2008 de la Ville s'élève à 3 968 526,7 \$, en hausse de 146,8 M\$ par rapport au comparatif de 2007. Les pages qui suivent dressent un portrait d'ensemble des prévisions budgétaires de 2008. Le budget global présente et totalise séparément les revenus et les dépenses des arrondissements, des services centraux, des autres postes budgétaires et des remboursements de la dette à long terme. Les autres éléments du budget présentés sont l'élimination des transactions internes et les affectations.

Les détails relatifs aux budgets des arrondissements et des services centraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

Tableau 5
Prévisions budgétaires de 2008 des unités d'affaires

(en milliers de dollars)

	Revenus, affectations et montants d'équilibre	Revenus et affectations	Montants d'équilibre ²	Revenus, affectations et montants d'équilibre	Dépenses et autres activités financières		Écart 2008-2007
	Comparatif 2007 ¹	Budget 2008			Comparatif 2007 ¹	Budget 2008	%
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	55 361,5	1 975,9	56 708,8	58 684,7	55 361,5	58 684,7	6,0
Anjou ³	25 859,8	2 587,0	23 002,4	25 589,4	25 859,8	25 589,4	(1,0)
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	65 530,0	2 312,7	65 055,8	67 368,5	65 530,0	67 368,5	2,8
Lachine ³	28 640,6	4 694,6	25 406,8	30 101,4	28 640,6	30 101,4	5,1
LaSalle ³	44 336,9	9 770,3	35 611,7	45 382,0	44 336,9	45 382,0	2,4
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	10 571,8	1 079,4	9 601,3	10 680,7	10 571,8	10 680,7	1,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ³	63 047,8	3 010,6	61 427,6	64 438,2	63 047,8	64 438,2	2,2
Montréal-Nord ³	38 454,4	5 305,0	34 372,4	39 677,4	38 454,4	39 677,4	3,2
Outremont	15 955,2	2 403,3	14 254,5	16 657,8	15 955,2	16 657,8	4,4
Pierrefonds-Roxboro ³	30 089,5	2 866,3	27 676,2	30 542,5	30 089,5	30 542,5	1,5
Plateau-Mont-Royal ³	53 371,4	4 112,2	50 524,9	54 637,1	53 371,4	54 637,1	2,4
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	56 056,9	2 367,8	54 460,6	56 828,4	56 056,9	56 828,4	1,4
Rosemont-La Petite-Patrie	55 458,0	3 070,2	53 955,0	57 025,2	55 458,0	57 025,2	2,8
Saint-Laurent ³	65 769,6	4 204,6	63 289,8	67 494,4	65 769,6	67 494,4	2,6
Saint-Léonard ³	39 458,7	2 380,0	36 212,3	38 592,3	39 458,7	38 592,3	(2,2)
Sud-Ouest	50 281,8	2 065,7	49 068,4	51 134,1	50 281,8	51 134,1	1,7
Verdun ³	34 389,9	4 798,1	30 726,4	35 524,5	34 389,9	35 524,5	3,3
Ville-Marie ³	73 229,0	10 525,7	64 345,9	74 871,6	73 229,0	74 871,6	2,2
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	61 079,0	2 498,4	60 871,6	63 370,0	61 079,0	63 370,0	3,8
Total des arrondissements	866 941,8	72 027,8	816 572,4	888 600,2	866 941,8	888 600,2	2,5
Montant présenté dans le budget des arrondissements et présenté également dans les revenus corporatifs ⁴	(809 931,8)			(838 323,0)			
Total net arrondissements	57 010,0			50 277,2	866 941,8	888 600,2	

¹ Les données du comparatif de 2007 ont été redressées afin de tenir compte des modifications aux normes comptables.

² En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la *Charte de la Ville de Montréal* qui stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, un montant d'équilibre représentant la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement assumée par l'ensemble du budget de la Ville est présenté distinctement. Plus spécifiquement, ce montant représente la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes, lesquels comprennent les affectations de surplus et le montant additionnel qui est alloué à l'arrondissement lorsque ce dernier le compense par une taxe locale spéciale.

³ Les données dans la colonne « Revenus et affectations » du budget de 2008 de ces arrondissements incluent le montant additionnel qui est compensé par une taxe locale spéciale et/ou les affectations de l'arrondissement. Ces montants sont les suivants :

Taxe locale spéciale		Affectations	
Anjou	1 345,0	Lachine	372,6
Lachine	661,4	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	881,7
LaSalle	8 150,0	Plateau-Mont-Royal	150,2
Montréal-Nord	4 000,0	Saint-Laurent	970,0
Pierrefonds-Roxboro	1 037,8	Verdun	425,2
Saint-Léonard	550,4	Ville-Marie	(5 106,0)
Verdun	900,0		(2 306,3)
Ville-Marie	5 106,0		
	21 750,6		

⁴ Ce montant représente l'addition du montant d'équilibre (816 572,4 \$) et le montant additionnel alloué aux arrondissements (21 750,6 \$).

Budget par unités d'affaires

	Revenus, affectations et montants d'équilibre			Dépenses et autres activités financières		
	Comparatif 2007 ¹	Budget 2008	Écart en %	Comparatif 2007 ¹	Budget 2008	Écart en %
Services centraux						
Direction générale	0,0	0,0	-	4 613,7	4 268,7	(7,5)
Affaires corporatives	247 415,7	249 406,6	0,8	196 074,5	195 210,4	(0,4)
Capital humain	2 630,1	48 143,8	-	19 203,9	19 225,7	0,1
Commission de la fonction publique	0,0	0,0	-	916,7	883,9	(3,6)
Commission des services électriques	67 684,0	69 772,5	3,1	59 094,8	65 086,4	10,1
Communications et relations avec les citoyens	4 235,8	4 283,0	1,1	18 306,1	17 785,3	(2,8)
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	93 005,0	29 299,9	(68,5)	195 644,0	136 524,8	(30,2)
Finances	3 283 577,2	3 389 809,0	3,2	49 837,5	52 280,0	4,9
Infrastructures, Transport et Environnement	43 292,9	38 946,5	(10,0)	229 653,4	268 005,8	16,7
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	190 802,8	189 775,7	(0,5)	246 650,9	255 508,1	3,6
Police	34 953,5	48 511,9	38,8	526 619,1	562 246,7	6,8
Sécurité incendie	9 021,5	7 814,0	(13,4)	286 520,0	293 152,5	2,3
Vérificateur général	128,0	114,0	(10,9)	4 668,9	4 610,8	(1,2)
Total des services centraux	3 976 746,5	4 075 876,9	2,5	1 837 803,5	1 874 789,1	2,0
Autres postes budgétaires						
Dépenses communes				205 380,5	245 324,0	19,4
Frais de financement ²				384 309,2	386 156,3	0,5
Dépenses de contributions						
- Contributions aux villes reconstituées				16 344,7	14 271,1	(12,7)
- Autres contributions				381 311,3	417 571,4	9,5
Total des autres postes budgétaires				987 345,7	1 063 322,8	7,7
Remboursement de la dette à long terme ²				306 042,6	317 112,1	3,6
Élimination des transactions internes ³	(176 383,1)	(175 297,5)	(0,6)	(176 383,1)	(175 297,5)	(0,6)
Total des revenus, des dépenses et autres activités financières	3 857 373,4	3 950 856,6	2,4	3 821 750,5	3 968 526,7	3,8
Affectations						
Gestion de l'eau	(10 000,0)	(9 060,4)	(9,4)			
Gestion de la voirie	(9 000,0)	(8 250,1)	(8,3)			
Remboursement de capital	(10 038,0)	(10 466,1)	4,3			
Autres affectations	(6 584,9)	45 446,7	(790,2)			
Total des affectations autres que celles prévues par les arrondissements⁴	(35 622,9)	17 670,1	(149,6)			
Total⁵	3 821 750,5	3 968 526,7	3,8	3 821 750,5	3 968 526,7	3,8

¹ Les données du comparatif de 2007 ont été redressées afin de tenir compte des modifications aux normes comptables.

² Ce poste budgétaire exclut la portion des dépenses financières décentralisées dans les arrondissements et dans les services centraux.

³ Les transactions internes résultent d'échanges de biens et de services entre deux unités d'affaires. Ces opérations doivent être annulées afin de présenter un portrait budgétaire net de toute transaction comptabilisée en double. Un portrait détaillé des transactions internes est présenté plus loin dans le présent document.

⁴ Le montant au « Total des affectations autres que celles prévues par les arrondissements » représente le montant des dépenses financées par des affectations à l'exclusion des sommes qui ont été prévues dans le budget des arrondissements.

Le montant total des affectations prévues au budget de 2008 est le suivant :

Affectations de surplus prévues pour les arrondissements :	(2 306,3)
Affectations autres que celles prévues par les arrondissements :	17 670,1
Total des affectations du budget 2008 :	15 363,8

⁵ Le total correspond au sous-total des dépenses de fonctionnement et autres activités financières présenté à l'état des activités financières.

LE BUDGET DES ARRONDISSEMENTS

Le budget des dépenses des arrondissements se chiffre à 888 600,2 \$, en hausse de 2,5 %, et représente près de 22,4 % du budget total de la Ville de Montréal. Celui des revenus et affectations s'élève à 72 027,8 \$.

Enveloppes et ajustements budgétaires

Pour le budget de 2008, le mode de détermination des enveloppes budgétaires des arrondissements est le résultat d'un travail de consultation auprès des principaux intervenants concernés. Ainsi, la confection des enveloppes budgétaires des arrondissements se base sur les principes d'équité entre les arrondissements, de reconnaissance et de favorisation du développement et d'incitation à une gestion responsable. Elle repose principalement sur les éléments suivants :

- une indexation générale;
- un fonds de développement;
- un fonds de mise à niveau;
- un défi budgétaire.

Une indexation générale de 3,6 %, totalisant 30,1 M\$, a été accordée aux arrondissements afin d'atténuer les pressions financières exercées sur leur équilibre budgétaire, principalement par les augmentations salariales ainsi que par l'indexation des contrats en vigueur et des autres éléments de dépenses.

Un montant de 15 M\$ provenant d'un fonds de développement a été versé à titre d'ajustement à tous les arrondissements afin de compenser, entre autres, les frais associés au développement, tout en constituant une incitation à l'accroissement de la richesse.

Certains arrondissements bénéficient également de montants en provenance du fonds de mise à niveau qui se chiffre à près de 9 M\$. Ce fonds vise à doter le plus équitablement possible les arrondissements.

Par ailleurs, l'administration municipale s'est fixée un objectif de réduction des dépenses de 300 M\$ pour les trois prochaines années. En 2008, cet objectif se traduit par un défi budgétaire de 100 M\$ pour l'ensemble de la Ville, incluant 30 M\$ pour les arrondissements. Le défi budgétaire des arrondissements a été modulé de façon à tenir compte de la pression budgétaire propre à chacun d'entre eux.

Outre ces principaux éléments, divers ajustements techniques ou de transferts de responsabilités entre les arrondissements et les services centraux ont été apportés aux enveloppes budgétaires des arrondissements. À titre d'exemple, la prise en charge par le Service des infrastructures, transport et environnement des contrats d'élimination des déchets à leur renouvellement entraîne une réduction du budget des arrondissements. À l'inverse, le déploiement en arrondissements du

service e-Cité/311 engendre une variation à la hausse du budget de 2008 des arrondissements. Tous ces ajustements entraînent une hausse globale de près de 7 M\$ du budget de dépenses des arrondissements pour 2008.

Stratégies budgétaires

Pour être en mesure de relever un défi budgétaire de 30 M\$ et ainsi atteindre les objectifs de l'administration municipale, les arrondissements ont mis en place diverses stratégies de réduction des dépenses, notamment la poursuite de la revue des activités, des services, des opérations et des programmes, entreprise en 2006. Ainsi, ils ont réévalué leurs priorités et revu leur structure administrative afin d'être plus efficaces et efficients, tout en maintenant le niveau de services destinés aux citoyens.

Par ailleurs, les arrondissements peuvent faire appel à d'autres mécanismes pour assurer ou augmenter et développer leur niveau de service. Ainsi, la révision de la tarification locale et l'ajustement des prévisions de revenus ont généré un apport supplémentaire de 1,3 M\$ permettant de soutenir des dépenses équivalentes. Le recours aux surplus des années antérieures permet également à cinq arrondissements d'augmenter leur budget de près de 2,8 M\$. Il est à noter que le recours aux affectations de surplus à des fins d'équilibre budgétaire diminue de 8,9 M\$ par rapport au comparatif de 2007.

Enfin, quatre arrondissements augmentent ou introduisent une taxation locale.

En conclusion, les arrondissements bénéficient d'une augmentation de leur budget de dépenses de l'ordre de 21,7 M\$, soit 2,5 % par rapport au comparatif de 2007. Cette augmentation provient essentiellement du résultat du nouveau mode de dotation mis en place pour le budget de 2008 ainsi que des diverses stratégies budgétaires déployées par les arrondissements.

LE BUDGET DES SERVICES CENTRAUX

Les dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses des services centraux se chiffre à 1 874,8 M\$, affichant une croissance de 2,0 % par rapport au budget comparatif de 2007. Ce montant représente 47,2 % du budget global.

Cette variation est attribuable notamment aux éléments suivants :

- des ajustements de base à la rémunération globale associés au respect des conventions collectives et au cadre de négociation de l'Administration;
- un apport spécifique d'une somme de 20 M\$ pour l'amélioration du service de l'eau, financé au moyen de la contribution à l'amélioration du service de l'eau;
- une réduction de 61,6 M\$ résultant de la nouvelle entente qui prévoit la reprise par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) du mandat associé aux activités de la sécurité du revenu;
- une hausse de 10,4 M\$ faisant suite à la prise en charge des activités de sécurité dans le métro par le Service de police de la Ville de Montréal;
- des ajustements et des transferts budgétaires au Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) en provenance des arrondissements et des villes liées relativement à la fin de la subdélégation par l'agglomération des responsabilités associées à la gestion des écocentres et à l'élimination des déchets, pour un montant de 12,2 M\$.

Pour l'exercice budgétaire de 2008, la rémunération globale des services centraux se chiffre à 1 194,8 M\$ et compte pour 63,7 % du budget des unités d'affaires. Les autres dépenses atteignent 680 M\$.

L'atteinte des objectifs de la revue des activités, des services, des opérations et des programmes ainsi que les ajustements budgétaires liés aux priorités de l'administration municipale expliquent les variations prévues aux budgets des services centraux. À cet égard, il y a lieu de souligner quelques variations budgétaires associées à certains des projets spéciaux qui ont été confiés aux services.

Le Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) inclut dans ses priorités la mise en œuvre du plan de transport. Ainsi des crédits additionnels de 2,1 M\$ permettront au service de mettre en œuvre les mesures prévues au Programme triennal d'immobilisations.

Le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethno-culturelle prévoit des sommes pour la prévention auprès des jeunes et des familles (416,0 \$), la mise en œuvre du programme de revitalisation urbaine intégrée dans huit zones définies (425,0 \$) de même que la réalisation du plan de consolidation des bibliothèques (229,8 \$). Le Service prévoit également, à son plan d'affaires, un programme d'intervention du milieu – priorités jeunesse (150,0 \$) ainsi qu'un projet de rénovation et de réutilisation du Centre interculturel *Negro*

Community Center (2 M\$). Ces sommes s'ajoutent au montant déjà prévu en fonctionnement et en immobilisations.

La refonte des sites Internet et intranet de la Ville de même que la mise en service de la ligne 3-1-1 du centre d'appels seront réalisées par le Service des communications et des relations avec les citoyens, ce qui nécessite un ajustement budgétaire de 2 841,1 \$.

Le Service du capital humain voit son budget ajusté d'un montant de 1 242,0 \$ afin d'implanter un système intégré de gestion de la santé et sécurité au travail en lien avec les recommandations du Vérificateur général et de poursuivre les activités liées au renouvellement des conventions collectives.

Des crédits de 2 597,0 \$ sont prévus pour la poursuite du programme PEP pour l'élimination des fils et poteaux réalisée par la Commission des services électriques de Montréal.

Le Service des finances poursuit ses travaux de fusion et d'harmonisation des caisses de retraite (959,6 \$).

La création du Centre d'expertise et de support (CES) du système intégré de gestion nécessite un déploiement de ressources financières aux services du Capital humain, des Finances et des Affaires corporatives (2 967,9 \$).

Le Service de police poursuit son effort à l'égard des gangs de rue (2 084,0 \$) et présente son schéma de couverture de services ayant pour principal objectif de consolider l'implantation du modèle de police de quartier, mis sur pied au cours des 10 dernières années (1 816,3 \$).

Le Service de sécurité incendie de Montréal poursuit l'implantation du service des premiers répondants pour l'ensemble de l'agglomération (2 316,0 \$).

Le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine voit à la réalisation de dossiers prioritaires tels que la mise sur pied d'un fonds d'initiative stratégique par le financement en amont de projets d'infrastructures (FIS) (1 M\$), la mise en œuvre d'*Imaginer – Réaliser Montréal 2025* par le truchement d'un groupe d'intervention stratégique (GIST - 1,7 M\$), la création d'une équipe se consacrant à la salubrité des logements (1 M\$), l'application d'un partenariat relativement au Quartier des spectacles (650,0 \$), la mise en place d'un plan de marketing (500,0 \$) de même que l'application du volet commercial du programme de subventions *Réussir@Montréal* (1 683,4\$).

Les revenus non fiscaux

Au chapitre des revenus non fiscaux, les variations incluent les éléments suivants :

- une diminution de 17,2 M\$ liée à la prise en charge par le gouvernement du Québec des activités de la sécurité du revenu au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- une hausse des revenus d'intérêts de 20,2 M\$;

- une somme de 8,9 M\$ relative à la compensation provinciale découlant de la nouvelle entente sur le partage de l'ancienne dette de la STM relative au métro;
- une augmentation de 6,3 M\$ provenant du versement de la subvention relative au règlement sur la compensation pour les services centraux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles.

LES AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES ET LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME

Les dépenses associées aux rubriques « Autres postes budgétaires » et « Remboursement de la dette à long terme » totalisent 1 380 434,9 \$ et représentent 34,8 % du budget global de la Ville. Ces rubriques regroupent quatre grandes catégories de dépenses : les dépenses communes (245 324,0 \$), les frais de financement (386 156,3 \$), les dépenses de contributions (431 842,5 \$) et le remboursement de la dette à long terme (317 112,1 \$).

Voici, à titre d'exemple, les dépenses suivantes :

- la contribution au financement d'activités réalisées par des partenaires, que ceux-ci soient régionaux ou gouvernementaux;
- les charges financières centralisées qui sont associées au financement des dépenses en immobilisation n'ayant pas été réparties dans les unités d'affaires;
- certaines dépenses effectuées pour répondre à des exigences légales, comme les dépenses contingentes – ces dépenses feront l'objet d'une demande d'allocation budgétaire précise en cours d'année.

Les dépenses communes

Les dépenses communes se chiffrent à 245 324,0 \$, en hausse de 19,4 %, et représentent 6,2 % du budget de la Ville.

Tableau 6
Dépenses communes
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	103 070,7	90 957,6	(11,8)
Crédits pour dépenses contingentes	39 346,4	39 666,5	0,8
Pertes possibles dans la perception	17 551,0	17 951,0	2,3
Dépenses générales d'administration	7 305,6	7 752,7	6,1
Entente-cadre Montréal - gouvernement du Québec	695,0	620,0	(10,8)
Autres dépenses communes	37 411,8	88 376,2	136,2
Total	205 380,5	245 324,0	19,4

Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite

Les crédits de 90 957,6 \$ qui sont inscrits à ce poste sont en baisse de 12 113,1 \$, soit 11,8 % par rapport au comparatif de 2007. Ce poste regroupe, entre autres :

- les dépenses de rémunération qui ne peuvent, à cette étape, être réparties entre les unités d'affaires et qui, conformément aux dispositions des conventions collectives, doivent figurer au budget;
- une partie des crédits relatifs à la rémunération des employés excédentaires par rapport aux structures autorisées;
- les crédits associés à la rémunération des employés accidentés du travail;
- certaines dépenses relatives aux régimes de retraite.

La révision à la baisse des montants nécessaires pour les employés en disponibilité ainsi que de certaines provisions corporatives amène cet écart entre le comparatif de 2007 et le budget de 2008. Dans le cas des provisions corporatives, il peut s'agir de montants qui se trouvent désormais dans les crédits attribués aux différentes unités d'affaires.

Crédits pour dépenses contingentes

Le poste budgétaire « Crédits pour dépenses contingentes » permet de pourvoir aux dépenses non prévues au budget, au règlement de réclamations et au paiement de condamnations judiciaires.

La somme destinée à ce poste budgétaire est fonction du niveau du budget global de la Ville. En effet, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, une somme équivalant à au moins 1 % du budget doit être affectée aux dépenses contingentes. En 2008, ce montant s'élève à 39 666,5 \$.

Pertes possibles dans la perception

En 2008, le poste budgétaire « Pertes possibles dans la perception » affiche un montant de 17 951,0 \$. De ce montant, 1,4 M\$ est associé au défaut de recouvrement de taxes. Le solde de 16 551,0 \$ est attribuable au défaut de perception d'autres revenus que ceux de la fiscalité – tels les crédits liés aux constats d'infraction impayés –, aux droits de mutation immobilière et aux baux de location.

Dépenses générales d'administration

Le poste « Dépenses générales d'administration » totalise 7 752,7 \$. Ces crédits serviront principalement au maintien et à l'amélioration des services aux citoyens. L'administration municipale désignera en cours d'année les unités administratives qui seront responsables des projets.

Tableau 7
Autres dépenses communes

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Prêt d'employés au MESS	0,0	44 406,9	-
Dépenses environnementales	4 725,0	9 232,8	95,4
Projet S.I.G.	6 689,7	6 436,6	(3,8)
Renouvellement contrats de neige et de déchets	0,0	5 900,3	-
Interventions prioritaires en propreté et graffitis	5 500,0	5 500,0	-
Projet e-Cité/311	0,0	1 839,3	-
Provision pour coûts énergétiques	4 000,0	1 500,0	(62,5)
Renouvellement de l'entente MCCCCF/Ville	0,0	1 000,0	-
Dépenses liées au transport	8 000,0	0,0	(100,0)
Autres	8 497,1	12 560,3	47,8
Total	37 411,8	88 376,2	136,2

Les autres dépenses communes totalisent 88 376,2 \$, en hausse de 50 964,4 \$. Ce poste budgétaire inclut de nouveaux crédits, notamment :

- un montant de 44 406,9 \$ pour le prêt d'employés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) dans le cadre du transfert de l'activité de la gestion de la sécurité du revenu;
- une somme de 1 839,3 \$ pour le projet e-Cité/311;
- une somme de 1 000,0 \$ pour le renouvellement de l'entente MCCCCF/Ville;
- une réserve de 5 900,3 \$ pour le renouvellement des contrats de déneigement et de collecte de déchets.

Par ailleurs, les crédits destinés aux dépenses environnementales augmentent de 4 507,8 \$. À l'encontre de ces augmentations, notons :

- une diminution d'un montant de 8 M\$ qui, en 2007, était prévu pour des dépenses non récurrentes liées au transport;
- une révision à la baisse de 3,5 M\$ des crédits alloués aux frais énergétiques, à la suite d'ajustements budgétaires pour 2008.

La rubrique « Autres », qui totalise 12 560,3 \$, regroupe principalement les crédits relatifs à des ajustements à venir en cours d'année.

Les frais de financement

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations et à de la dette actuarielle initiale. Les frais de financement désignent principalement les dépenses d'intérêts ainsi que les frais d'escompte et d'émission d'emprunts.

Tableau 8
Frais de financement
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Frais de financement	413 660,2	415 784,0	0,5
Frais de financement décentralisés¹	(29 351,0)	(29 627,7)	0,9
Total	384 309,2	386 156,3	0,5

¹ Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

Globalement, les frais de financement anticipés au budget de 2008 atteignent 415 784,0 \$, en hausse de 2 123,8 \$ ou 0,5 %. Cette variation s'explique par l'impact de la hausse du niveau des emprunts, laquelle est toutefois atténuée en grande partie par la diminution des frais d'intérêt au moment des refinancements d'emprunts.

Du montant total, une somme de 29 627,7 \$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, le Complexe environnemental de Saint-Michel, les Muséums nature de Montréal et certains arrondissements.

Les dépenses de contributions

Les dépenses de contributions s'élèvent à 431 842,5 \$ et comptent pour 10,9 % du budget de la Ville. Ces dépenses sont effectuées à titre de soutien financier à la Société de transport de Montréal (STM), aux villes reconstituées ainsi qu'aux sociétés paramunicipales et à divers autres organismes. Ce poste budgétaire comprend aussi les crédits nécessaires au paiement des quotes-parts de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

Tableau 9
Contributions
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Société de transport de Montréal	278 000,0	310 000,0	11,5
Agence métropolitaine de transport	33 800,0	36 788,0	8,8
Communauté métropolitaine de Montréal	28 313,6	27 313,6	(3,5)
Contributions aux villes reconstituées	16 344,7	14 271,1	(12,7)
Sociétés paramunicipales	11 559,9	12 664,7	9,6
Conseil des arts	10 000,0	10 200,0	2,0
Sociétés de développement commercial	7 057,5	7 474,6	5,9
Autres organismes	12 580,3	13 130,5	4,4
Total	397 656,0	431 842,5	8,6

Société de transport de Montréal

La STM est une entité autonome qui relève de la Ville de Montréal et assure le service de transport en commun sur le territoire de l'île de Montréal, au moyen d'un réseau de métro, d'autobus et de transport adapté. La contribution totale de la Ville de Montréal à la STM s'élève à 310 M\$ en 2008, soit une augmentation de 11,5 %.

Cette contribution comprend la contribution régulière aux fins de l'exploitation et la contribution spéciale au titre de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour le volet du transport en commun.

La contribution régulière au budget d'exploitation de la STM totalise 301,7 M\$ en 2008, soit une hausse de 23,7 M\$ ou 8,5 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la progression des besoins financiers de la STM et à la mise en place du plan d'amélioration des services, dans le cadre de la *Politique québécoise du transport en commun*.

La contribution SOFIL s'élève, en 2008, à 8,3 M\$. Cette nouvelle contribution est introduite à la suite de la divulgation par le gouvernement du Québec, en 2007, des modalités relatives au programme *SOFIL – volet transport en commun*. D'ici à 2010, la Ville de Montréal devra verser à

la STM une contribution spéciale équivalant à 15,5 % du coût des projets admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 67,1 M\$. Ces sommes seront employées par la STM pour payer comptant des immobilisations.

Agence métropolitaine de transport

L'AMT est une agence qui gère et finance le réseau métropolitain des trains de banlieue ainsi que divers équipements, tels les parcs de stationnement incitatif, les voies réservées et les terminus d'autobus. Elle coordonne les services de transport adapté et planifie les services de transport collectif pour l'ensemble de la région montréalaise. Enfin, elle apporte un soutien financier aux organismes locaux de transport, au sein du réseau métropolitain.

Le financement de l'AMT est assuré par plusieurs acteurs. Au premier chef, le gouvernement du Québec y contribue par des remises qui sont constituées à même les droits sur l'immatriculation et la taxe sur l'essence et qui servent, notamment, à alimenter divers programmes d'aide. Les municipalités de la région de Montréal lui versent une contribution équivalant à 1 % de leur richesse foncière uniformisée pour financer, dans une proportion de 25 %, les coûts des projets d'immobilisations dans le domaine du transport métropolitain. Les municipalités contribuent également pour l'équivalent de 40 % des frais de fonctionnement du train de banlieue et pour 50 % du déficit d'exploitation des express métropolitains. Enfin, l'AMT peut compter sur la participation du ministère des Transport du Québec et d'autres partenaires pour compléter son financement.

En 2008, la contribution de la Ville de Montréal à l'AMT s'élève à 36 788,0 \$, une hausse de 8,8 % par rapport à 2007. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 19,1 % de la contribution au fonds d'immobilisation, contribution qui atteint 16 936,0 \$ en 2008. Cette forte progression est proportionnelle à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal. La contribution aux trains de banlieue, pour sa part, s'élève à 19 372,0 \$, en hausse de 1,2 %.

Communauté métropolitaine de Montréal

La communauté métropolitaine de Montréal est un organisme métropolitain qui a pour but de créer une vision commune de la région métropolitaine. Elle a le mandat d'assurer une cohésion métropolitaine sur les orientations de développement ainsi qu'une coordination des actions nécessaires à une croissance harmonieuse du Grand Montréal.

Elle exerce ses compétences sur les plans de l'aménagement métropolitain, du développement économique, de l'environnement, des équipements métropolitains et du logement social.

La contribution prévue de Montréal à la CMM, pour 2008, est de 27 313,6 \$, soit une baisse de 1 M\$ par rapport à 2007.

Contributions aux villes reconstituées

La nouvelle organisation municipale implique un nouveau partage des responsabilités. Pour une meilleure efficacité opérationnelle, certaines activités de compétence d'agglomération ont été déléguées aux villes reconstituées, notamment dans les domaines de la voirie et de l'élimination

des déchets.

Les contributions de 2008 ont été établies à partir du comparatif de 2007 en tenant compte des éléments suivants :

- un ajustement selon l'historique des coûts réels de l'élimination et de la valorisation des matières résiduelles;
- une réaffectation au Service des infrastructures, transport et environnement des contrats d'élimination des déchets échus en 2007 – ce transfert concerne sept villes reconstituées;
- l'indexation de 2 % de toutes les activités déléguées, après les ajustements des éléments mentionnés ci-dessus.

Pour rembourser aux villes reconstituées les dépenses prévues pour ces activités, une contribution leur sera versée. Le budget total de ces contributions pour 2008 est de 14 271,1 \$.

Tableau 10
Contributions aux villes reconstituées
(en milliers de dollars)

Villes reconstituées	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Baie-D'Urfé	218,9	200,6	(8,4)
Beaconsfield	1 027,5	935,1	(9,0)
Côte-Saint-Luc	1 526,1	1 003,9	(34,2)
Dorval	1 590,9	1 407,9	(11,5)
Dollard-des-Ormeaux	1 836,2	1 888,3	2,8
Hampstead	184,6	131,2	(28,9)
Kirkland	1 294,8	1 543,3	19,2
Montréal-Est	1 056,3	1 077,4	2,0
Montréal-Ouest	117,6	44,7	(62,0)
Mont-Royal	2 090,2	1 737,7	(16,9)
Pointe-Claire	3 691,3	3 023,0	(18,1)
Sainte-Anne-de-Bellevue	472,1	442,0	(6,4)
Senneville	40,3	37,1	(7,9)
Westmount	1 197,9	798,9	(33,3)
Total	16 344,7	14 271,1	(12,7)

Sociétés paramunicipales

Le tableau suivant illustre le soutien financier qu'apporte la Ville aux sociétés paramunicipales, soit un montant de 12 664,7 \$. Cette aide financière permet d'assurer la pérennité de ces sociétés dans leur domaine respectif.

Tableau 11
Contributions aux sociétés paramunicipales

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Société du parc Jean-Drapeau	8 859,9	9 964,7	12,5
Société d'habitation et de développement de Montréal	2 700,0	2 700,0	-
Total	11 559,9	12 664,7	9,6

- **Société du parc Jean-Drapeau**

La Société du parc Jean-Drapeau assure une gestion intégrée de l'ensemble des activités d'entretien du parc. Elle fournit un soutien opérationnel aux activités et aux événements qui s'y déroulent. Afin de pourvoir à l'équilibre budgétaire de la société en 2008, la Ville injecte une somme de 9 883,5 \$. Un montant de 81,2 \$ est également budgétisé à ce poste à titre de contribution indirecte, relativement à des dépenses assumées par la Ville sur le site même du parc.

- **Société d'habitation et de développement de Montréal**

La mission de la Société d'habitation et de développement de Montréal est de contribuer au développement du territoire et à l'accroissement de la richesse foncière de la Ville de Montréal par la réalisation d'interventions immobilières structurantes et entraînant en visant une autonomie financière.

La société participe à la réalisation des objectifs municipaux en matière de développement immobilier en intervenant dans des projets stratégiques divers comme, par exemple, le Quartier des spectacles et en agissant comme un levier afin de stimuler l'entreprise privée.

En 2008, la contribution financière de la Ville de Montréal s'élève à 2 700,0 \$, soit au même niveau qu'en 2007.

Conseil des arts de Montréal

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle important dans la diffusion de la culture et le soutien aux créateurs en encourageant l'excellence artistique. Une contribution de 10 200,0 \$ est prévue au budget de 2008, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport au comparatif de 2007.

Sociétés de développement commercial

La Ville de Montréal versera aux 13 sociétés de développement commercial (SDC) une somme totalisant 7 474,6 \$, soit l'équivalent des cotisations perçues par voie de taxation auprès des commerçants qui sont membres de ces sociétés.

Autres organismes

Un montant de 13 130,5 \$ est budgétisé à titre de contributions aux autres organismes qui regroupent les crédits alloués conformément à des ententes et à des partenariats avec des organismes externes. Le tableau suivant dresse la liste de ces organismes et des sommes qui leur sont attribuées.

En 2008, la principale augmentation réside dans l'octroi d'une somme de 1 380,5 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre de l'opération *Solidarité 5000 logements*.

Tableau 12
Contributions aux autres organismes

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	4 140,6	4 140,6	-
Prêt d'employés à des organismes externes	2 373,6	2 172,7	(8,5)
Office municipal d'habitation de Montréal	397,0	1 777,5	347,7
Office de consultation publique de Montréal	1 733,3	1 742,4	0,5
Centre Marcel-de-la-Sablonnière	963,1	963,1	-
Ombudsman	739,8	830,0	12,2
Conseil du patrimoine	579,9	561,2	(3,2)
Autres projets non capitalisables	1 500,0	500,0	(66,7)
Fédération canadienne des municipalités	0,0	190,0	-
Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation des sites	125,0	125,0	-
Fête du 400ième de Québec	0,0	100,0	-
Société Marie-Victorin	20,0	20,0	-
Corporation d'Habitations Jeanne-Mance	8,0	8,0	-
Total	12 580,3	13 130,5	4,4

Partenaires de la Ville, les « autres organismes » s'y associent souvent de façon ponctuelle, c'est-à-dire le temps de la réalisation d'un projet ou d'un événement, ou bien de la mise en place d'un équipement majeur. D'autres partenaires travaillent avec la Ville sur une base plus permanente, notamment l'Office de consultation publique de Montréal et l'Ombudsman de la Ville de Montréal.

Remboursement de la dette à long terme

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations. Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital ainsi que les contributions aux fonds d'amortissement.

Tableau 13
Remboursement de la dette à long terme

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Remboursement de la dette à long terme	332 781,7	344 703,7	3,6
Remboursement de la dette à long terme décentralisée¹	(26 739,1)	(27 591,6)	3,2
Total	306 042,6	317 112,1	3,6

¹ Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

Les remboursements de la dette à long terme prévus au budget de 2008 s'élèvent à 344 703,7 \$, en hausse de 11 922,0 \$ ou 3,6 %. Cette croissance s'explique par :

- une hausse de 15 M\$ provenant des emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses d'immobilisations;
- un ajout de 5,7 M\$ consécutif au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une réduction de 8 M\$ liée à l'échéance de certaines dettes.

Du montant total, une somme de 27 591,6 \$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, le Complexe environnemental de Saint-Michel, les Muséums nature de Montréal et certains arrondissements.

LES TRANSACTIONS INTERNES

Aux fins de la consolidation des données du budget, certaines transactions résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires doivent être éliminées, c'est-à-dire déduites du total des dépenses et des revenus, pour ne pas être comptabilisées en double. Ces transactions sont appelées transactions internes ou transactions à éliminer.

Tableau 14
Élimination des transactions internes
(en milliers de dollars)

Description	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Élimination des transactions internes	176 383,1	175 297,5	(0,6)
Total	176 383,1	175 297,5	(0,6)

Transactions à éliminer inter-entités

Tel que le prévoit la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération doivent paraître dans deux entités comptables distinctes. Les transactions à éliminer inter-entités résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

Ainsi, afin que les budgets respectifs des deux entités comptables puissent refléter fidèlement le total des coûts des services utilisés ou des revenus générés par les services fournis à l'interne, ce genre de transactions entre unités d'affaires ne peut qu'être éliminé dans une tierce entité comptable, les transactions à éliminer inter-entités. Si l'annulation de ces transactions internes était incluse dans l'une ou l'autre des deux entités comptables, les revenus et les dépenses de chacune de ces entités seraient erronés. Cependant, il faut éliminer ces transactions dans le budget global, car le total des dépenses et des revenus de la Ville de Montréal serait alors surévalué.